

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

DIPLÔME APPROFONDI DE LANGUE FRANÇAISE (DALF)

*Le ministre de l'Éducation nationale de la République française
atteste que :*

Mademoiselle OSSIPOVA TATYANA

née le 29/04/1976 à OUST-KAMENOGORSK (KAZAKHSTAN)

de nationalité KAZAKHE

*a satisfait aux épreuves des quatre unités de contrôle du Diplôme Approfondi de Langue Française,
et devient titulaire de plein droit de ce diplôme.*

Fait à Sèvres, le 02/11/2004

Pour le ministre de l'Éducation nationale
et par délégation :



N° de candidat : 073272-000017

DALF

RELEVÉ DE NOTES

Nom et prénom : OSSIPOVA TATYANA

Nationalité : KAZAKHE

Date et lieu de naissance : 29/04/1976 , OUST-KAMENOGORSK (KAZAKHSTAN)

N° de candidat : 073272-000017

Conformément aux dispositions des arrêtés du 22 mai 1985 et du 19 juin 1992, le titulaire de ce diplôme a subi avec succès les épreuves des quatre unités de contrôle constitutives du DALF, avec les résultats suivants :

Unité B1	Compréhension et expression écrites	note finale : 13,33 /20	session : 2002-06-A	centre d'examen : Almaty (KAZAKHSTAN)
Unité B2	Compréhension orale	note finale : 12,00 /20	session : 2003-05-D	centre d'examen : Almaty (KAZAKHSTAN)
Unité B3	Compréhension et expression écrites en langue spécialisée	note finale : 13,00 /20	session : 2004-06-A	centre d'examen : Almaty (KAZAKHSTAN) domaine : Sciences humaines et sociales
Unité B4	Compréhension et expression orales en langue spécialisée	note finale : 12,00 /20	session : 2003-05-D	centre d'examen : Almaty (KAZAKHSTAN) domaine : Sciences humaines et sociales

Conformément au décret n° 88-1145 du 21 décembre 1988, les titulaires du DALF sont dispensés des tests de vérification des connaissances linguistiques requis des étudiants étrangers candidats à une première inscription dans un établissement d'enseignement

n° de diplôme :
073272-200406A-365440